

Annexe II - Épreuves des enseignements de spécialité pour les candidats individuels et les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique

Dates	Séries	Spécialités	Métropole, La Réunion, Mayotte (heure de Paris)	Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Pierre- et-Miquelon (heures des Antilles)
Lundi 7 juin	STL	Physique-chimie et mathématiques	14h – 17h	8 h – 11h
	STI2D	Physique-chimie et mathématiques	14h – 17h	8 h – 11h
	STD2A	Analyse et méthodes en design	14 h – 18 h	8 h – 12 h
	ST2S	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	14 h – 18 h	8 h – 12 h
	STMG	Management, sciences de gestion et numérique	14 h – 18 h	8 h – 12 h
	STHR	Economie – gestion hôtelière	14 h – 18 h	8 h – 12 h
	S2TMD	Culture et sciences chorégraphiques/ou musicales/ ou théâtrales	14 h – 18 h	8 h – 12 h
Mardi 8 juin	STMG	Economie et droit	14h – 18h	8 h – 12h
	STL	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	14 h – 17h	8 h – 11h
	STD2A	Conception et création en design et métiers d'art	14 h – 18 h	8 h – 12 h
	STI2D	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique	14 h – 18 h	8 h – 12 h
	ST2S	Sciences et techniques sanitaires et sociales	14 h – 17h	8 h – 11h